



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

## TEMPS PARTIEL 2019-2020



### COMMENT SAVOIR SI MA DEMANDE DE TEMPS PARTIEL EST ACCEPTEE OU REFUSEE PAR L'ADMINISTRATION ?

#### Comment savoir si ma demande de temps partiel est accordée?

Nous avons interrogé les services administratifs de l'Inspection Académique concernant les réponses apportées aux demandes de temps partiels.

Il s'avère que les collègues dont la demande est accordée ne recevront aucun courrier, seul l'arrêté sera donné au 1er septembre.

**Si le temps partiel est accordé, il est noté dans IProf, partie "Votre dossier" - "Carrière" - "Modalité de service", en caractère italique pour l'année 2019-2020.**

Nous vous conseillons de regarder très régulièrement votre IProf.

#### Comment savoir si ma demande de temps partiel est refusée?



Les collègues dont les demandes de temps partiel sont refusées par l'administration doivent recevoir un courrier cette fin de semaine, au plus tard début de semaine prochaine.

Si c'est le cas et que vous souhaitez maintenir votre demande de temps partiel, nous vous invitons, dès réception du courrier de refus (soit postal, soit par le biais des messageries), à envoyer une lettre de recours (modèle en PJ) au service DPE1 : [ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille.fr)

Merci de mettre le syndicat en copie pour que nous puissions défendre votre demande.

[contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

**Le SNUDI FO défendra le droit au temps partiel pour tous.**

Pour le **SNUDI FO 13**, ces dispositions pour le temps partiel sur autorisation sont une attaque supplémentaire contre les collègues :



#### **Le SNUDI FO 13 continuera de revendiquer :**

- ▶ Aucun enseignant ne doit être exclu du droit à temps partiel !
- ▶ Aucun enseignant ne doit choisir entre son poste et son temps partiel !
- ▶ Acceptation de tous les temps partiels sur autorisation !

Une question ? Un renseignement ?  
Contactez vos délégués du personnel  
SNUDI FO 13

Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35  
Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17  
Muriel LE CORRE - 06.86.93.58.32  
René SOUROUX - 06.58.62.18.06  
Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16  
Franck NEFF - 07.62.54.13.13

## Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019

**C'est le bon moment !**



**Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger >>ICI<<**

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum). Le 1er sera débité fin janvier 2019. **Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.**

#### **Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :**

66% de la cotisation est déductible des impôts

être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...

adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française

la définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection du Conseil Syndical)... On a coutume de dire que « Qui paie, commande » donc à FO ce sont les adhérents qui le souhaitent qui définissent les orientations que l'on peut avoir (lors des AG, conseils syndicaux, etc...).

participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).

Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.

Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)